

(1) **Époux ou Père**

Prénoms Christophe, Jean-Frédéric

Nom (2) BACHELIN

(3) le 24 Décembre 1971

à 12 heures 25

à ANTONY (Hauts-de-Seine)

(4) de (5) Roger, Jean, Jacques

BACHELIN

et de (5) Josiane, Jeanne, Juliette

HACHET

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1270

le 04 Août 2015 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6) Deligne
A.Y.

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « **Époux ou Père** » ou « **Épouse ou Mère** ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1) **Épouse ou Mère**

Prénoms Audrey, Lucie

Nom (2) DI GIOVANNI

Née (3) le 14 décembre 1978

à 15 heures 05

à Briançon (Hautes-Alpes)

fille (4) de (5) Yann, Daniel

DI GIOVANNI

et de (5) Anne-Marie, Hélène

BLAICHÈRE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 353

le 6 août 2015 (6)

L'officier de l'état civil

Sceau (6)
Paul

MENTIONS MARGINALES (7)

à heures ;

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 579

le 22 juillet 2015

à 16 heures 48

est né(e) (2)

Clémence, Marianne, Agnès

BACHELIN

Suivant déclaration conjointe

du choix du nom en date du : 24.07.15

du sexe féminin à Tournan-en-Brie
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 1er juin 2015 à la mairie de
Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), par
son père.

Délivré conforme aux registres le 27 juillet 2015

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Preciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».